



بشار في : .....

رقم: ..... 084 ..... د.ت.ا.م./د.ت.ع. / 2026.

## Première mise en demeure

### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE BECHAR

- Vu le Décret N° 76/143 du 23/10/1976 portant la création des Offices de Promotion et de Gestion Immobilière des wilayas, modifié et complété par le décret N° 85/74 du 13/04/1985
- Vu le décret exécutif N° 91/147 du 27 chawal 1411 correspondant au 12/05/1991 portant la transformation de la nature juridique des statuts des offices de promotion et de gestion immobilière et détermination des modalités de leurs organisations et de leurs fonctionnements. Modifié et complété par le décret N 93/08/ de 02/01/1993.
- Vu le Décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant la Règlementation des Marchés publics et des délégations de service publique.
- Vu l'arrêté du 23 rabie elthani correspondant au 28 mars 2011 fixant les mentions à porter dans la mise en demeure et les délais de sa publication.
- Vu La décision N° 50/2025 du 16 portant la nomination de monsieur TAREK ALMI en qualité de Directeur Général de l'office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya de BECHAR.
- Vu le marché N°08/2025 du 24/02/2025 du 24/02/2025 relatif à la réalisation des 300/1000 Logements Publics Locatifs tranche complémentaire 2024 en F3 à travers les communes de la wilaya de Bechar répartis comme suit : Lot n° 01 : 70 logement publique locatifs a la commune de Kenadsa, contracté avec l'entreprise représenté par son gérant Monsieur Baazize Abderrahim, sis à 291 hai elbadr Bechar.
- Vu l'ordre de service de démarrage N°08/2025 en date du 25/02/2025.
- Vu le non-respect des recommandations du maître d'ouvrage
- Vu le retard constaté ainsi que le non-respect du planning d'exécution.
- Vu le non dépôt de la situation des travaux N°01.
- L'office de promotion et de Gestion immobilière de la wilaya de Bechar sis Hai gharasa rue Béchar Djérid, représente par le directeur générale Monsieur TAREK ALMI, met en demeure l'entreprise représenté par son gérant Monsieur Baazize Abderrahim, sis à 291 hai elbadr Bechar, Titulaire du marché N°08/2025 du 24/02/2025 relatif à la réalisation des 300/1000 Logements Publics Locatifs tranche complémentaire 2024 en F3 à travers les communes de la wilaya de Bechar répartis comme suit : Lot n° 01 : 70 logement publique locatifs a la commune de Kenadsa, afin de :
  - Renforcer le chantier en potentialité matériels et moyens humains qualifiés.
  - Déposer la situation des travaux n°01.

l'entreprise est tenue de reprendre immédiatement les travaux, et d'exécuter les instructions susmentionnées, et ce, dans un délai maximal de SOIXANTE-DOUZE (72) HEURES à compter de la réception du présent la première mise en demeure ; faute de quoi, le maître de l'ouvrage sera dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

LE DIRECTEUR GENERAL